

**Organisation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP)
à la rentrée de Septembre 2017.**

Madame, Monsieur, Chers Parents,

Pour la rentrée scolaire de septembre 2017, il n'y aura pas de grands changements dans l'organisation hebdomadaire des activités périscolaires. Néanmoins une réflexion sera engagée sur la pérennité des TAP (2018-2019). Une consultation des parents sera mise en place en cours d'année.

Voici l'organisation pour les enfants de l'école maternelle :

Les lundis et jeudis, « journées courtes », fin des classes à 15 h 20. TAP de 15 h 20 à 16 h 30.

Les mardis et vendredis, « journées longues », fin des classes à 16 h. Jeux de cour de 16 h à 16 h 30.

Organisation des TAP : Des groupes de 8 à 12 enfants seront constitués en fonction des enfants inscrits en périscolaire dès septembre à l'école. Les enfants arrivant en cours d'année à l'école seront intégrés aux groupes au fur et à mesure.

Les TPS et PS resteront sur place, à savoir à l'école maternelle. Seuls les MS et GS se déplaceront vers le pôle enfance St Louis ou la salle de sports.

Les activités proposées seront adaptées à l'âge de l'enfant :

Pour les TPS/PS : Eveil corporel, contes, bricolage, jeux d'eau, jeux de construction.

Pour les MS/GS : Ateliers créatifs, activités sportives ludiques, expression corporelle, temps de loisirs, éveil musical (jeudi).

Voici l'organisation pour les enfants de l'école élémentaire :

Les mardis et vendredis, « journées courtes », fin des classes à 15 heures. TAP de 15 h à 16 h 30.

Les lundis et jeudis, « journées longues », fin des classes à 15 h 45. Récréation animée de 15 h 45 à 16 h 30.

Organisation des TAP : Les activités suivantes sont reconduites : informatique, ateliers créatifs, volley, chant, boules bretonnes, escrime, couture, sciences vidéo et langue des signes.

2 nouvelles activités sont au programme cette année, à savoir :

- un atelier « jeux de mots » les mardis et vendredis,
- et une activité sportive « athlétisme » le mardi.

Les activités restent gratuites pour tous les enfants scolarisés dans les écoles maternelle et élémentaire de Ploubezre.

Je rappelle que pour bénéficier des ateliers périscolaires de l'après-midi, vous devez inscrire votre enfant en même temps que son inscription à la cantine, garderie **avant le vendredi 7 juillet** auprès des services de la mairie (**la fiche familiale de renseignements est à compléter même si votre enfant ne fréquente pas les services extra et périscolaires**). Il vous sera cependant demandé de signaler auprès du service enfance jeunesse de la mairie de l'absence éventuelle de votre enfant en cours d'année (maladie, rendez-vous médical...).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Brigitte GOURHANT

